

Afin de vous accompagner au mieux dans votre quotidien, M comme Mutuelle vous permet de bénéficier de services annexes inclus dans votre contrat santé.

M comme Mutuelle, une mutuelle engagée pour votre santé !

## M'ASSISTANCE : UN SERVICE D'ASSISTANCE POUR VOUS ACCOMPAGNER AU MIEUX

Chez M comme Mutuelle, nous savons que la vie est faite d'imprévus : une hospitalisation, une immobilisation à votre domicile, un décès... Les services proposés par M'Assistance vous aident à faire face aux conséquences de ces situations imprévues.

- **Une urgence médicale à votre domicile ?**

M'Assistance peut organiser le passage de personnel médical, le transfert à l'hôpital ou l'acheminement de médicaments.

- **Une hospitalisation de plus de 48 heures ou une immobilisation de plus de 5 jours ?**

M'Assistance peut prévoir la venue d'une aide à domicile, la prise en charge de vos enfants/petits-enfants ou de vos animaux de compagnie.

- **Un grave problème de santé ou un décès qui touche une personne de votre foyer ?**

Un service d'accompagnement médico-social ou psychologique peut vous être proposé ainsi qu'une aide pour l'organisation des obsèques.

- **L'arrivée d'un nouveau né au sein du foyer ?**

Une auxiliaire puéricultrice peut vous soulager à votre retour au domicile.

- **L'un de vos enfants est hospitalisé ou immobilisé ?**

Un soutien pédagogique ainsi que la garde de vos autres enfants peuvent être organisés à votre domicile.

- **Vous accompagnez un parent dépendant dans son quotidien ?**

Vous pouvez être accompagné dans vos démarches pour faire face à votre situation d'aidant et, en cas d'absence, une prise en charge temporaire et des services à la personne peuvent vous être proposés.

- **Vous êtes salarié indépendant et en incapacité de poursuivre votre activité ?**

Vous pouvez être aidé dans la recherche d'un remplaçant temporaire (diffusion d'annonces, mise en relation avec des cabinets de recrutement spécialisés).

 Avant l'organisation de toute prestation, M'Assistance se réserve le droit de demander la justification médicale de l'évènement qui déclenche la mise en œuvre des garanties.

Pour plus d'informations, vous trouverez le détail de vos garanties dans la Notice d'Assistance fournie lors de votre adhésion, également disponible sur votre Espace Client.

## PRÉJUDIS SANTÉ : INFORMATIONS ET CONSEILS JURIDIQUES

Préjudis Santé est un service d'informations et de conseils juridiques que vous pouvez solliciter en cas de litige avec :

- un professionnel de santé, un établissement de soins
- un organisme obligatoire d'assurance maladie, de retraite ou de prévoyance.

Sur simple appel téléphonique, des experts vous indiquent comment déclarer votre litige ainsi que les démarches que vous pouvez entreprendre.

09 69 32 42 62

Service gratuit  
+ prix appel

Du lundi au vendredi - de 9h à 20h  
Le samedi de 9h à 12h

## LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE avec notre partenaire AXA

Parce que nous savons que la maladie ne prévient pas et peut survenir à tout moment, le service mis en place avec notre partenaire AXA vous permet d'entrer en contact très rapidement par téléphone avec un médecin **24H/24 et 7j/7 en France ou depuis l'étranger !**

Vous avez directement accès à une équipe médicale basée en France et inscrite à l'Ordre des Médecins.


### COMMENT ACCÉDER À CE SERVICE ?

1) Préparez votre carte Vitale et votre carte de tiers-payant. Composez le numéro de téléphone dédié : **01 55 92 22 13**

2) Le médecin réalise la consultation médicale :

- Si une ordonnance est nécessaire, le médecin vous la délivre par mail ou directement dans la pharmacie de votre choix.
- Si un examen physique ou une consultation spécialisée est nécessaire, vous êtes orienté vers votre médecin traitant.
- Si une situation d'urgence est détectée, vous êtes directement orienté vers un service d'urgence.

3) Le médecin envoie un compte-rendu à votre médecin traitant.

 **Ce service ne remplace en aucun cas les urgences médicales.** Il peut par exemple vous servir dans le cas où votre médecin traitant n'est pas disponible et que vous avez une inquiétude.

Par téléphone au **01 55 92 22 13**

Accessible 24h / 24 et 7j / 7

## VISION DIRECT : LE TIERS-PAYANT ET DES TARIFS AVANTAGEUX POUR VOS LENTILLES

Parce que nous aimons partager nos bons plans avec vous, découvrez [visiondirect.fr](http://visiondirect.fr), le site de référence dans la vente en ligne de lentilles de contact !

Vos lentilles sont livrées en 48 h et vous ne faites aucune avance de frais grâce au Tiers-Payant instantané \*. Finies les démarches administratives pour vous faire rembourser !

Grâce à M comme Mutuelle, vous bénéficiez en plus de **10 % de réduction lors de votre première commande**, ainsi que de la **livraison offerte** sur toutes vos commandes et sans minimum d'achat.

\* Si votre contrat de santé prévoit un remboursement des lentilles.

[visiondirect.fr](http://visiondirect.fr)

01 86 26 46 60

Du lundi au vendredi - de 9h à 17h30